



**Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier des Pays de MORLAIX
BP 97237 – 29672 MORLAIX Cedex
☎ 02 98 62 61 98 lfsi@ch-morlaix.fr
www.ch-morlaix.fr**

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS AIDE-SOIGNANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSCRIPTIONS

RENTREE SEPTEMBRE 2018

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>LA PRESENTATION DE LA FORMATION</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>LES VOIES D'ACCES AU CONCOURS</u>	<u>4</u>
<u>3</u>	<u>L'IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX</u>	<u>4</u>
<u>4</u>	<u>LES CONDITION D'ACCES A LA FORMATION</u>	<u>5</u>
<u>5</u>	<u>LE DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION</u>	<u>7</u>
<u>6</u>	<u>LES RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION</u>	<u>10</u>
<u>7</u>	<u>LA VALIDITE DES EPREUVES DE SELECTION</u>	<u>10</u>
<u>8</u>	<u>L'ADMISSION DEFINITIVE</u>	<u>10</u>
<u>9</u>	<u>LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES</u>	<u>11</u>
<u>10</u>	<u>LE DOSSIER D'INSCRIPTION</u>	<u>12</u>
	<u>ANNEXE : LA LISTE DES DIPLOMES DISPENSANT DE L'EPREUVE</u>	
	<u>D'ADMISSIBILITE</u>	<u>13</u>

LA FICHE D'INSCRIPTION :

DROIT COMMUN p 15 à 18

ARTICLE 13 BIS p19 à 23

PASSERELLES p 25 à 28

BACS PROFESSIONNELS ASSP-SAPAT OU TERMINALE DE CES BACS
EN CURSUS COMPLET p 29 à 33

BACS PROFESSIONNELS ASSP – SAPAT OU TERMINALE DE CES BACS
EN CURSUS PARTIEL p 35 à 41

Le concours aide-soignant a été modifié par l'arrêté du 31 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant.

En fonction de votre titre d'inscription au concours, la composition du dossier d'inscription, la clôture des inscriptions, les épreuves et les dates des épreuves ne sont pas les mêmes.

1 LA PRESENTATION DE LA FORMATION

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans l'institut de formation et des temps de formation clinique sur les lieux où sont dispensées des activités de soins.

Pour pouvoir suivre la formation : *« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. »*

Suivant votre titre d'inscription, vous devrez suivre :

- La formation complète de 10 mois
- La formation partielle suivant les modules que vous validez avec vos diplômes déjà acquis

Les titres ou diplômes permettant une dispense de scolarité et donc de suivre un cursus partiel sont :

- Les personnes titulaires d'un diplôme dit « passerelles »
 - diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
 - diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier,
 - diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire d'aide à domicile,
 - diplôme d'état d'aide médico-psychologique,
 - titre professionnel d'assistant de vie aux familles.
- Les personnes titulaires des baccalauréats professionnels ou inscrites en terminale de ces baccalauréats
 - « accompagnement, soins, services à la personnes »,
 - « service aux personnes et aux territoires »

Ces personnes doivent choisir, au moment de l'inscription au concours, d'effectuer la formation complète ou de suivre le cursus partiel.

- Les personnes en VAE

Ces personnes ne sont pas concernées par le concours ; elles sont intégrées en plus du quota de l'institut.

Suivent la formation complète les candidats suivant :

- Candidats de droit commun
- Candidats article 13 bis
- Candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel « ASSP » ou « SAPAT » ou inscrits en terminale de ces bacs et ayant fait le choix du cursus complet

La formation complète conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) se déroule sur 10 mois (35 heures / semaine) :

- **17 semaines de modules de formation théorique** : formation dispensée sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissage pratique.
- **24 semaines de stages cliniques** : (6 stages de 4 semaines) : les stages cliniques sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil et sont réalisés en médecine, chirurgie, services accueillant des personnes âgées ou handicapées, services de psychiatrie, secteur extra-hospitalier et stage optionnel en fonction du projet professionnel de l'élève. A chaque stage, l'équipe de soins évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chaque unité de compétences.
- **3 semaines de congés**

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'année de formation débute la première semaine du mois de septembre et s'achève à la mi-juillet de l'année suivante. La publication des résultats par le directeur de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale) doit avoir lieu au plus tard le 20 juillet.

Le cursus de formation comprend 8 modules de formation correspondant aux huit compétences du diplôme :

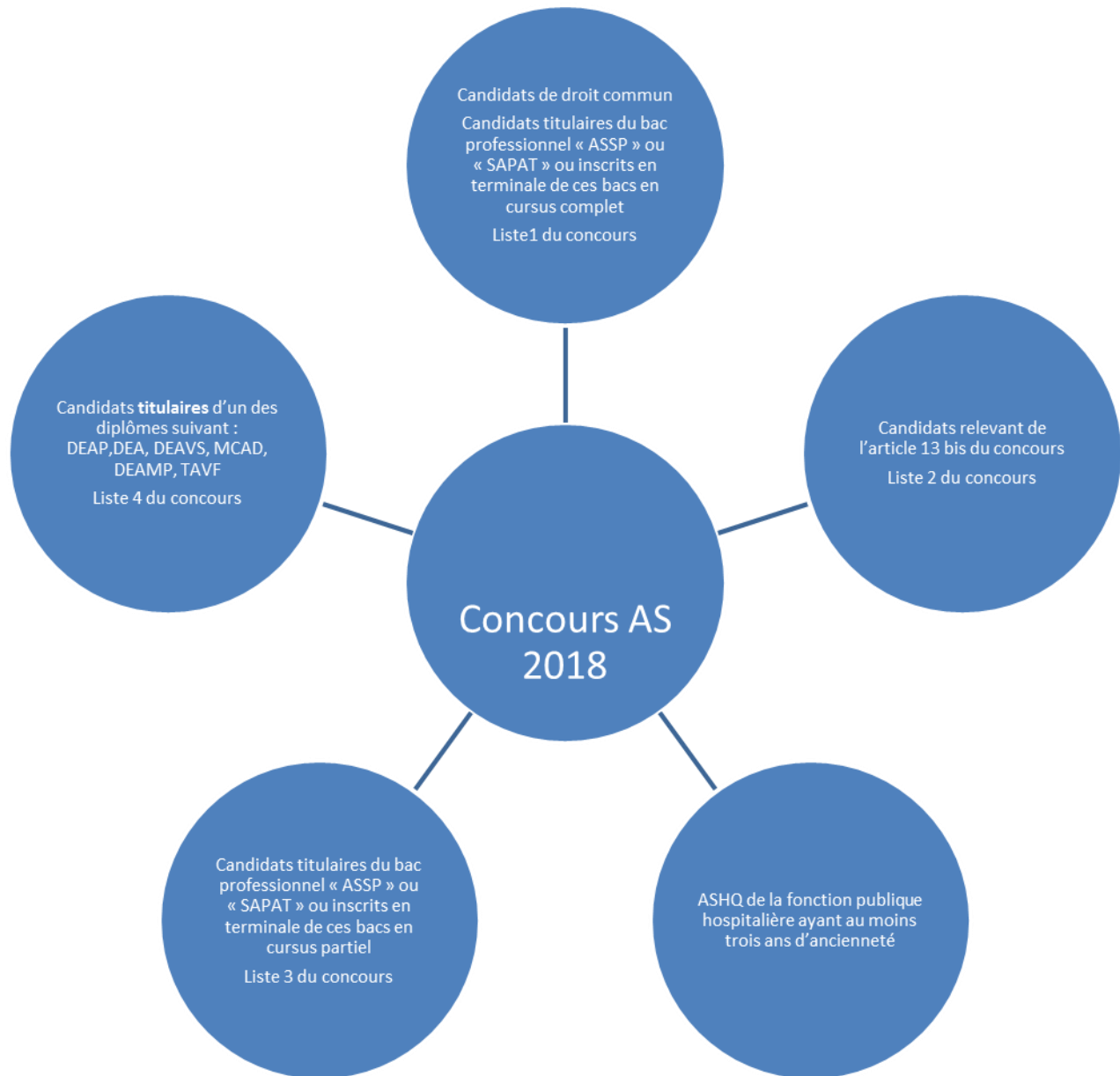
- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations

- Organisation du travail

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'acquiert par l'acquisition des huit compétences du référentiel.

Certains titres ou diplômes permettent de suivre la formation en cursus partiel. Les élèves ne suivent alors que certains modules définis réglementairement.

2 LES VOIES D'ACCES AU CONCOURS



Suivant la voie d'accès, le nombre de places au concours est différent :

- ASHQ de la fonction publique hospitalière : 11 places
- Reports de formation : 1 place Liste 1 – 1 place Liste 4 – 1 place Liste 5
- Liste 1 : 12 places
- Liste 2 : article 13 bis : 1 place
- Liste 3 : Bacs ASSP-SAPAT en cursus partiel : 5 places
- Liste 4 : Passerelles : 2 places

3 L'IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX

🔗 HEBERGEMENT

L'institut fonctionne en externat. Les élèves doivent se loger hors de l'établissement (une liste des chambres ou appartements à louer dans un rayon proche est à la disposition des élèves, au secrétariat de l'institut).

🔗 REPAS

Les élèves peuvent prendre leurs repas (midi) au self du personnel du centre hospitalier de MORLAIX.

🔗 L'EQUIPE

- 1 directeur
- 3 secrétaires
- 16 formateurs
- 1 bibliothécaire

🔗 LES LOCAUX

Les locaux de l'institut ont été complètement réhabilités en 2014 :

- 2 amphithéâtres
- 2 salles de visioconférence
- 10 salles de cours
- 2 laboratoires cliniques
- le centre de documentation du CH (comprenant la bibliothèque médicale)
- 1 salle multimédia
- 1 cafétéria

🔗 LES CHIFFRES DU CONCOURS 2017

Nombre de places ouvertes : 30 en formation initiale + 3 passerelles + 3 contrats d'avenir soit 36 places au total

Nombre de candidats : 171 candidats

🔗 LA PREPARATION AU CONCOURS

Pour information, l'institut du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix organise une préparation courte aux épreuves du concours Aide-soignant :

- Préparation à l'écrit (5 jours)
- Préparation à l'oral (1 jour) spécifique au titre d'inscription : droit commun- passerelles – baccalauréats professionnels ASSP-SAPAT en cursus partiel.

Les dates de ces formations sont les suivantes :

TITRE DE LA FORMATION	DATES DE LA FORMATION	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	COUT
Préparation à l'épreuve écrite du concours AS	20 au 24 novembre 2017	30/10/2017	450 euros
Préparation à l'épreuve orale du concours AS : Candidats en cursus complet	13/02/2018 1 jour	16/01/2018	200 euros
Préparation à l'épreuve orale du concours AS : Candidats en cursus partiel passerelles	14 /02/2018 1 jour	16/01/2018	200 euros
Préparation à l'épreuve orale du concours AS : Candidats en cursus partiel bacs profs ASSP-SAPAT	15 /02/2018 1 jour	16/01/2018	200 euros

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de l'Institut de formation : 02.98.62.61.98

Pour les inscriptions s'adresser au 02.98.62.62.00

🔗 PORTES OUVERTES

Une matinée portes-ouvertes sera organisée **le samedi 18 novembre 2017** de 9h à 12h30. A cette occasion, vous pourrez visiter l'institut et vous informer sur les formations et concours de l'institut.

4 LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

A- CANDIDATS DITS DE DROIT COMMUN

« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. »

- Le cursus complet =
1435 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, en continu
Rentrée en septembre 2018
Diplôme d'Etat mi-juillet 2019

B- CANDIDATS ARTICLE 13 BIS :

« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. »

Art. 13 Bis : les candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou structure de soins peuvent se présenter aux épreuves de sélections prévues aux articles 5 à 10. Dans la limite de la capacité d'accueil, le Directeur de l'Institut fixe le nombre de places réservées à ces candidats.

A noter que le candidat concerné doit joindre impérativement au dossier d'inscription la photocopie de son contrat de travail qui doit être effectivement en cours à la date du début des épreuves ou une attestation d'employeur spécifiant la nature du contrat :

- Soit CDD ou CDI
- La date d'entrée et de sortie du contrat

Sans ce document, le candidat sera inscrit au même titre que les candidats de droit commun.

De plus, le candidat devra fournir une attestation de validation du projet et de prise en charge financière de la formation par l'employeur.

Sans ces documents, le candidat sera inscrit au même titre que les candidats de droit commun.

C- CANDIDATS PASSERELLES

« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. »

Les personnes **titulaires** du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant sont dispensées des unités de formation 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Les personnes **titulaires** du **diplôme d'Etat d'Ambulancier** qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant sont dispensées des unités de formation 2, 4, 5 et 7 ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Les personnes **titulaires** du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile**, qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, sont dispensées des unités de formation 1, 4, 5 et 7 ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

Les personnes **titulaires** du **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique**, qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, sont dispensées des unités de formation 1, 4, 5, 7 et 8 ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

Les personnes **titulaires** du **Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles**, qui souhaitent obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, sont dispensées des unités de formation 1, 4 et 5 ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

NB : Pour accéder à ce mode de sélection, et effectuer un cursus partiel, les candidats doivent être **titulaires** d'un des Diplômes sus-cités. Les candidats en cours de formation, ne peuvent prétendre à cette sélection ; ils relèvent du concours de droit commun.

D- CANDIDATS BACCALAUREATS PROFESSIONNELS « ASSP » OU « SAPAT » OU INSCRITS EN TERMINALE DE CES BACCALAUREATS

« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. »

Pour les personnes relevant des baccalauréats professionnels « ASSP » et « SAPAT », ou inscrits en terminale de ces bacs, **un choix de cursus est à effectuer dès l'inscription.**

NB : un même candidat ne peut pas s'inscrire dans les deux cursus au sein d'un même institut

- Le cursus complet =
1435 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, en continu
Rentrée en septembre 2018
Diplôme d'état mi-juillet 2019
- Les cursus partiels :
Rentrée en octobre 2018
Diplôme d'état mi-mai 2019

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "Accompagnement, Soins, Services à la Personne" **doivent** suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. **Le temps total de formation est de 21 semaines, en continu**

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Les personnes titulaires du baccalauréat "Services Aux Personnes et Aux Territoires" **doivent** suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. **Le temps total de formation est de 24 semaines, en continu**

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour. »

Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "Accompagnement, Soins, Services à la Personne" et "Services Aux Personnes et Aux Territoires" peuvent présenter leur candidature. **Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.**

5 LE DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

A - CANDIDATS DROIT COMMUN - ARTICLE 13BIS - CONTRAT D'AVENIR - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS « ASSP »-« SAPAT » OU INSCRIT EN TERMINALE DE CES BACCALAUREATS AYANT CHOISI LE CURSUS COMPLET :

- **L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

1° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

2° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

3° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;

4° Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

NB : voir annexe liste des diplômes dispensant de l'épreuve d'admissibilité

Contenu de l'épreuve

Epreuve anonyme, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points.

Elle se décompose en deux parties :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

b) Une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

• **L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

Peuvent se présenter :

- Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité,
- Les candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve orale est notée sur 20 points, elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation ;
- b) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'Aide-Soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

• **LE CALENDRIER DES ÉPREUVES**

INSCRIPTIONS	
Ouverture des inscriptions	18 SEPTEMBRE 2017
Clôture des inscriptions	6 DECEMBRE 2017 à minuit cachet de la poste faisant foi
ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	
Epreuve écrite	17 JANVIER 2018 DE 14 à 16 heures A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	26 FEVRIER 2018 à 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone
ORAUX D'ADMISSION	
Epreuves orales	Du 26 mars au 6 avril A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	27 AVRIL 2018 A 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

B - CANDIDATS PASSERELLES

• **L'ÉPREUVE DE SÉLECTION SUR DOSSIER**

Les candidats **sont sélectionnés** sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation de travail avec appréciations
- Titres et diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation

• **L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

• **LE CALENDRIER DES EPREUVES**

INSCRIPTIONS	
Ouverture des inscriptions	18 SEPTEMBRE 2017
Clôture des inscriptions	6 DECEMBRE 2017 à minuit cachet de la poste faisant foi
EPREUVE DE SELECTION SUR DOSSIER	
Sélection sur dossier	19 AU 23 FEVRIER A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	26 FEVRIER 2018 à 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone
ORAUX D'ADMISSION	
Epreuves orales	Du 26 mars au 6 avril A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	27 AVRIL 2018 A 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

C - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS « ASSP »-« SAPAT » OU INSCRIT EN TERMINALE DE CES BACCALAUREATS AYANT CHOISI LE CURSUS PARTIEL :

• **L'EPREUVE DE SELECTION SUR DOSSIER**

Les candidats **sont sélectionnés** sur la base d'un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Dossiers scolaires avec résultats et appréciations : bulletins scolaires des classes de première et terminale, rapport de stage des classes de première et terminale, résultats au baccalauréat pour ceux qui en sont titulaires
- Synthèse de la scolarité signée par le chef d'établissement
- Baccalauréat pour ceux qui en sont titulaires

• **L'EPREUVE D'ADMISSION**

Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

• **LE CALENDRIER DES EPREUVES**

INSCRIPTIONS	
Ouverture des inscriptions	18 SEPTEMBRE 2017
Clôture des inscriptions	7 FEVRIER 2018 à minuit cachet de la poste faisant foi
EPREUVE DE SELECTION SUR DOSSIER	
Sélection sur dossier	19 AU 23 FEVRIER A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	26 FEVRIER 2018 à 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone
ORAUX D'ADMISSION	
Epreuves orales	Du 26 mars au 6 avril A l'IFSI de MORLAIX
Affichage des résultats dans l'IFAS et sur le site internet : www.ch-morlaix.fr	27 AVRIL 2018 A 10 heures Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Si vous vous inscrivez à plusieurs concours dans différents instituts de formation, veuillez à vérifier les dates des épreuves.

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription 15 jours avant la date des épreuves.

Si vous n'avez pas reçu de convocation 72 heures avant le jour de l'épreuve, veuillez prendre contact par téléphone avec l'institut de formation de Morlaix.

6 LES RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury d'admission établit chaque liste de classement. Chaque liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- a) *Au(x) candidat(s) ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;*
- b) *Au(x) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où aucun des candidats à départager n'a été dispensé de l'épreuve ;*
- c) *Au candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions définies aux alinéas a et b n'ont pu départager les candidats.*

Lorsque, dans l'institut, la liste principale n'a pas permis de pourvoir à l'ensemble des places offertes, il est fait appel aux candidats inscrits sur la liste complémentaire par ordre de classement. Ces candidats sont affectés dans les instituts dans la limite des places disponibles.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de chaque institut de formation, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation et sur le site internet du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix sous réserve de l'accord préalable du candidat : www.ch-morlaix.fr

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats par lettre simple.

Inscription définitive :

Les candidats reçus sur liste principale et sur liste complémentaire ont **dix jours suivant l'affichage** pour confirmer, par écrit, leur souhait d'entrer en formation.

7 LA VALIDITE DES EPREUVES DE SELECTION

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit en cas de congé de maternité, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgé de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée. Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

L'application de ces dispositions ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à trois ans.

8 L'ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive en formation d'Aide-Soignant est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession

- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

L'élève doit être vacciné contre :

○ la diphtérie ○ le tétanos	○ la poliomyélite ○ l'hépatite B
--	---

Devant la recrudescence **des cas de rougeole en France**, il est vivement conseillé de prendre contact avec votre médecin traitant afin de **vérifier la mise à jour du vaccin ROR**.

Ce certificat doit également préciser que la **vaccination par le BCG** a été effectuée ainsi qu'un **test tuberculinique**.

Au regard de la réglementation actuelle, le médecin signataire du certificat de vaccination et d'immunisation contre l'hépatite B s'assurera des résultats de la recherche des anticorps antiHBS en fonction de l'arrêté du 2 août 2013

**Il est vivement conseillé de se mettre à jour des vaccinations dès l'inscription aux épreuves.
La mise à jour des vaccins et l'IMMUNISATION contre l'hépatite B (qui peut nécessiter plusieurs injections) étant obligatoires pour le départ en stage.
Toute personne ne répondant pas aux conditions fixées par l'arrêté du 2 août 2013, ne pourra pas partir en stage**

9 LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES

Tous les renseignements utiles pourront être fournis par le secrétariat de l'IFAS : 02.98.62.62.00

Le coût de la formation à titre indicatif pour l'année 2018/2019 s'élève à : **4 454€ (Selon les cas, il peut être financé en totalité par le Conseil Régional de Bretagne)**

Cursus complet	4454€
Passerelle auxiliaire de puériculture	2358€
Passerelle ambulancier	2882€
Passerelle auxiliaire de vie sociale et MCAD	2358€
Passerelle aide médico-psychologique	2096€
Passerelle assistant de vie aux familles	2620€
Cursus partiel ASSP	2358€
Cursus partiel SAPAT	2620€

A LES REMUNERATIONS

Les élèves aides-soignants qui ont exercé une activité professionnelle peuvent, selon leur exercice professionnel antérieur, bénéficier de :

- Allocation versée par le pôle emploi
- Congé individuel de formation (CIF)

Contacter l'employeur puis l'organisme qui gère cette aide : Fongecif, Uniformation, Promofaf...

B LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES

Le Conseil Régional de Bretagne : www.region-bretagne.fr

C LES BOURSES D'ETUDES

Les élèves Aides-Soignants peuvent bénéficier de bourses d'études délivrées par le Conseil Régional de Bretagne après admission définitive en formation.

Ces bourses sont attribuées en fonction des revenus de l'élève ou de sa famille.
Elles ne peuvent pas être cumulables avec toute autre rémunération.

10 LE DOSSIER D'INSCRIPTION

L'envoi du dossier doit se faire **en Recommandé avec Accusé de Réception** à :

**Madame la Directrice
INSTITUT DE FORMATION
CONCOURS IFAS
Centre Hospitalier BP 97 237
29672 MORLAIX Cedex**

L'Institut de Formation accepte aussi le dépôt des dossiers (complets), directement au secrétariat, **une attestation de dépôt** sera alors fournie.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous consulter **au numéro de téléphone suivant :**

- **IFAS MORLAIX :**

Institut de formation en soins infirmiers
Centre Hospitalier BP 97 237
29672 MORLAIX Cedex
Tél : 02 98 62 61 98
ifsi@ch-morlaix.fr

- **Conseil régional :**
pour tous renseignements concernant le financement de vos études : 02 99 27 96 75

Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Version consolidée au 01 janvier 2002

Article 1

Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2

Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Article 3

Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit.

Article 5

L'action publique ne fait pas obstacle à l'action disciplinaire dans tous les cas où la loi a prévu cette dernière.

ANNEXE : LA LISTE DES DIPLOMES DISPENSANT DE L'ADMISSIBILITE

Source : Agence Régionale de Santé Bretagne

ABREVIATION	DIPLOME	CODE	NIVEAU DIPLOME	DISPENSE DE L'ECRIT
1 - Etudiant infirmier ayant suivi la 1ère année mais non validée			V sss	OUI
2 - Titre ou diplôme étranger ouvrant droit aux études supérieures dans le pays concerné				OUI
3 - Titre ou diplôme Français de niveau IV			IV	OUI
BAC	Baccalauréat		IV	OUI
BEI	Brevet d'enseignement industriel - aide biochimiste		IV	OUI
BMA	Brevet des Métiers d'Art		IV	OUI
BP	Brevet professionnel		IV	OUI
BTA	Brevet technique agricole		IV	OUI
CQ AD	Certificat de qualification assistant dentaire		IV	OUI
CTF	Certificat de travailleuse familiale		IV	OUI
DE TISF	Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (ancien CTF)		IV	OUI
4 - Titre ou diplôme Français de niveau V secteur sanitaire et social (sss)			Vsss	OUI
AD	Aide à domicile	330	V sss	OUI
AG	Auxiliaire de gérontologie	332	V sss	OUI
AAPAPD	Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes	330	V sss	OUI
AASTCMF	Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme	330	V sss	OUI
AP GA	auxiliaire paramédical George Achard	330	V sss	OUI
BEI	Brevet élémentaire d'infirmier (Ministère de la Défense armée de l'air)		V	OUI
BEP	Carrières sanitaires et sociales (Education Nationale)	330	V sss	OUI
BEPA	option Services, spécialité Service aux personnes	330	V sss	OUI
BEPA	Service en milieu rural	330	V	OUI
BEPA	Economie familiale et rurale option auxiliaire de vie		V	OUI
BEPA	option économie familiale et rurale, option économie familiale et rurale spécialité auxiliaire sociale en milieu rural		V sss	OUI
BEPA	option économie familiale et rurale, sous option auxiliaire sociale en milieu rural		V	OUI
BEPA	Service en milieu rural	330	V	OUI
BFP	Brevet de formation professionnel paramédical Georges Achard (Assoc école Jeane Blum)		V	OUI
BSI	Brevet supérieur d'infirmier (Ministère de la Défense armée de l'air)		V	OUI
CAFAMP	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique	332	V sss	OUI
CAP AM	aide maternelle		V sss	OUI
CAP APM	agent de prévention et de médiation	332	V sss	OUI
CAP EP	Employé en pharmacie (Education Nationale)		V	OUI
CAP ATMFC	Assistant technique en milieux familial et collectif (ancien CAP ETC)	330	V sss	OUI
CAP MCEP	Mention complémentaire Employé en pharmacie	331	V sss	OUI
CAP ETC	Employé Technique de collectivité		V sss	OUI
CAP O	Orthoprothésiste	331	V sss	OUI
CAP PD	Prothésiste dentaire	331	V sss	OUI
CAP PE	petite enfance	332	V sss	OUI

CAP PO	Podo-orthésiste	331	V sss	OUI
CAPA SMR	"service en milieu rural" CNCP : Accueil, hôtellerie, tourisme (ancien CAP EF)		V	OUI
CAPA EF	option : employé d'entreprises agricoles et para agricoles sous option employée familiale (n'existe plus)		V	OUI
CAPA AMR	option : employé d'entreprises agricoles et para agricoles sous option Accueil en milieu rural			OUI
CEFP	Certificat Employé familial polyvalent		V sss	OUI
CFP	Orthopédie, prothèse appareillage (Assoc Nationale pour la formation professionnelle des adultes AFPA)		V	OUI
CQP AV	Assistante de vie	330t		OUI
CQP AV	Assistante de vie aux familles	330t		OUI
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial		Vsss	OUI
EFP	Employée familiale polyvalente	330	V sss	OUI
TP OPD	Opérateur en prothèse dentaire	331	V sss	OUI
TP APD	Auxiliaire en prothèse dentaire (ancien TP APD)	331	V	OUI
TP O	Orthoprothésiste	331	V sss	OUI
TP OPP	Opérateur polyvalente en podo-orthèse	331	V sss	OUI

SIGLES :

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BP : Brevet professionnel (niveau IV)
BPA : Brevet professionnel agricole
BTA : Brevet technique agricole
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
DE : Diplôme d'Etat
MC : Mention Complémentaire
TP : Titre Professionnel

PS

Brevet professionnel agricole (**BPA**) est un diplôme de niveau V.

Pour le BPA, aucune option ne dispense de l'écrit.

Brevet d'études professionnel agricole (**BEPA**) est de niveau V également et selon les options dans le secteur sanitaire et social, ils peuvent dispenser de l'écrit (ex: le BEPA option services spécialité services aux personnes).

le Brevet technique agricole (**BTA**) est de niveau IV, dispense de l'écrit

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATS DE DROIT COMMUN

Photo d'identité

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2018



N° DOSSIER

A retourner avant le 6 décembre 2017

ETAT CIVIL

NOM _____

Nom d'épouse _____

Prénom _____

DATE NAISS. ____/____/____ LIEU NAISS _____ Dépt ____



SEXE
(F ou M)

☐

NATIONALITE



@ _____

ADRESSE (à laquelle sera adressée la convocation)

Code Postal _____

Ville _____

SITUATION A L'INSCRIPTION

- ☐ Etudiant : ☐ Lycée ☐ Etudes supérieures ☐ Classe préparatoire au concours
☐ Salarié :
☐ Demandeur d'emploi : ☐ Indemnisé ☐ Non indemnisé
☐ Sans emploi
☐ Autre : précisez la situation

PREPARATION AU CONCOURS

J'ai suivi une préparation au concours AS

OUI ☐

ORGANISME :

NON ☐

VACCINATIONS

Je soussigné(e)....., reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'Aide-Soignante et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Date :

Signature :

*Si mineur, signature du représentant légal

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet ☐

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone ☐

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

*Si mineur, signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS DROIT COMMUN

TITRE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS DITS DE DROIT COMMUN

<u>Admissibilité :</u> Aucune condition de diplôme	Cocher la case correspondante ☐
<u>Admission :</u> Candidats titulaires 1° ☐ d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (ex : baccalauréat) 2° ☐ d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V en France 3° ☐ d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu 4° ☐ Etudiants infirmiers ayant suivi la première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. Le candidat qui ne possède pas l'un des titres ou diplômes précédemment cités doit passer les épreuves d'admissibilité	☐
SCOLARITE ET/OU ACTIVITE PROFESSIONNELLE : Etudes suivies : (Niveau le plus élevé atteint) Diplôme (s) + année d'obtention :	

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT	Signature du candidat*:
- Je ne possède aucun des diplômes, certificats ou titres suivants : DEAP, DEAVS, MCAD, Ambulancier, AMP, assistante de vie aux familles	- <i>Signature du candidat</i>

*Si mineur, signature du représentant légal

PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS DITS DE DROIT COMMUN

- ☐ Photo d'identité
- ☐ La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie
- ☐ Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité, en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Copie des diplômes en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Un chèque libellé à l'ordre de Trésor Public d'un montant de 53 euros correspondant aux droits d'inscription.

Il ne sera effectué aucun remboursement de ces droits
- ☐ Trois enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (20 g)

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATS ARTICLE 13 BIS

Photo d'identité

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2018



N° DOSSIER

A retourner avant le 6 décembre 2017

ETAT CIVIL

NOM _____

Nom d'épouse _____

Prénom _____

DATE NAISS. ____/____/____ LIEU NAISS _____ Dépt ____



SEXE
(F ou M)

☐

NATIONALITE



@ _____

ADRESSE (à laquelle sera adressée la convocation)

Code Postal _____

Ville _____

SITUATION A L'INSCRIPTION

- ☐ Etudiant : ☐ Lycée ☐ Etudes supérieures ☐ Classe préparatoire au concours
☐ Salarié :
☐ Demandeur d'emploi : ☐ Indemnisé ☐ Non indemnisé
☐ Sans emploi
☐ Autre : précisez la situation

PREPARATION AU CONCOURS

J'ai suivi une préparation au concours AS

OUI ☐

ORGANISME :

NON ☐

VACCINATIONS

Je soussigné(e)....., reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'Aide-Soignante et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Date :

Signature :

*Si mineur, signature du représentant légal

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet ☐

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone ☐

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

*Si mineur, signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS ARTICLE 13 BIS

Admissibilité : Aucune condition de diplôme	Cocher la case correspondante ☐
Admission : Candidats titulaires 1° ☐ d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (ex : baccalauréat) 2° ☐ d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V en France 3° ☐ d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu 4° ☐ Etudiants infirmiers ayant suivi la première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. Le candidat qui ne possède pas l'un des titres ou diplômes précédemment cités doit passer les épreuves d'admissibilité	☐
SCOLARITE ET/OU ACTIVITE PROFESSIONNELLE : Etudes suivies : (Niveau le plus élevé atteint) Diplôme (s) + année d'obtention :	

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT	Signature du candidat*:
- Je ne possède aucun des diplômes, certificats ou titres suivants : DEAP, DEAVS, MCAD, Ambulancier, AMP, assistante de vie aux familles	- <i>Signature du candidat</i>

*Si mineur, signature du représentant légal

VALIDATION ET ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU PROJET PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'établissement.....

est informé de la candidature de.....

à l'entrée en formation aide-soignant et certifie qu'il/qu'elle est en contrat de travail et peut prétendre à passer les épreuves de sélection prévues par l'article 13 bis de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.

Le financement de la formation est assuré par nos soins.

Date :

Signature et tampon de l'établissement :

PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS ARTICLE 13 BIS

- ☐ Photo d'identité
 - ☐ La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie
 - ☐ Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité, en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
 - ☐ Copie des diplômes en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
 - ☐ Un chèque libellé à l'ordre de Trésor Public d'un montant de 53 euros correspondant aux droits d'inscription.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de ces droits**
- ☐ Trois enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (20 g)
 - ☐ Photocopie du contrat de travail

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATS PASSERELLES

Photo d'identité

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2018



N° DOSSIER

A retourner avant le 6 décembre 2017

ETAT CIVIL

NOM _____

Nom d'épouse _____

Prénom _____

DATE NAISS. ____/____/____ LIEU NAISS _____ Dépt ____



SEXE
(F ou M)

☐

NATIONALITE



@ _____

ADRESSE (à laquelle sera adressée la convocation)

Code Postal _____

Ville _____

SITUATION A L'INSCRIPTION

- ☐ Etudiant : ☐ Lycée ☐ Etudes supérieures ☐ Classe préparatoire au concours
☐ Salarié :
☐ Demandeur d'emploi : ☐ Indemnisé ☐ Non indemnisé
☐ Sans emploi
☐ Autre : précisez la situation

PREPARATION AU CONCOURS

J'ai suivi une préparation au concours AS

OUI ☐

ORGANISME :

NON ☐

VACCINATIONS

Je soussigné(e)....., reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'Aide-Soignante et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Date :

Signature :

*Si mineur, signature du représentant légal

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet ☐

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone ☐

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

*Si mineur, signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS PASSERELLES

TITRE D'INSCRIPTION POUR LES PASSERELLES

- ☐ Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- ☐ Titulaire du diplôme d'état d'ambulancier
- ☐ Titulaire du diplôme d'auxiliaire de vie sociale
- ☐ Titulaire de la mention complémentaire d'aide à domicile
- ☐ Titulaire du diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- ☐ Titulaire du titre professionnel d'assistant de vie aux familles

27

PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS PASSERELLES

- ☐ Photo d'identité
- ☐ La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie
- ☐ Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité, en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Un chèque libellé à l'ordre de Trésor Public d'un montant de 53 euros correspondant aux droits d'inscription.

Il ne sera effectué aucun remboursement de ces droits

- ☐ Trois enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (20 g)
- ☐ Copie du titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense en formation en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**

☐ **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

NB : la présentation de ce dossier est libre

- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Des attestations de travail et appréciations
NB : lorsque les attestations de travail ne comportent pas d'appréciations, les candidats feront établir sur papier libre, une appréciation par leur dernier supérieur hiérarchique et/ou dernier employeur

Le candidat doit s'assurer de la complétude de son dossier de candidature ; seule la partie administrative du dossier d'inscription sera vérifiée par le secrétariat.

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATS BACS ASSP - SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS

CURSUS COMPLET

Photo d'identité

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2018



N° DOSSIER

A retourner avant le 6 décembre 2017

ETAT CIVIL

NOM _____

Nom d'épouse _____

Prénom _____

DATE NAISS. ____/____/____ LIEU NAISS _____ Dépt ____



SEXE
(F ou M)

☐

NATIONALITE



@ _____

ADRESSE (à laquelle sera adressée la convocation)

Code Postal _____

Ville _____

SITUATION A L'INSCRIPTION

- ☐ Etudiant : ☐ Lycée ☐ Etudes supérieures ☐ Classe préparatoire au concours
☐ Salarié :
☐ Demandeur d'emploi : ☐ Indemnisé ☐ Non indemnisé
☐ Sans emploi
☐ Autre : précisez la situation

PREPARATION AU CONCOURS

J'ai suivi une préparation au concours AS

OUI ☐

ORGANISME :

NON ☐

VACCINATIONS

Je soussigné(e)....., reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'Aide-Soignante et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Date :

Signature :

*Si mineur, signature du représentant légal

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet ☐

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone ☐

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

*Si mineur, signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

TITRE D'INSCRIPTION POUR LES BACS ASSP-SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS

- ☐ Titulaire du baccalauréat professionnel "SAPAT"
☐ Elève inscrit en classe de terminale "SAPAT"
☐ Titulaire du baccalauréat professionnel « ASSP »
☐ Elève inscrit en classe de terminale « ASSP »

CHOIX DU CURSUS

Je soussigné(e).....,

- ☐ Souhaite suivre le cursus complet de formation. Je serais classé(e) sur la liste 1 du concours.
☐ Souhaite suivre le cursus partiel de formation. Je serais classé(e) sur la liste 3 du concours.

Date :

Signature

Si mineur, signature du représentant légal

<u>Admissibilité :</u> Aucune condition de diplôme	Cocher la case correspondante ☐
<u>Admission :</u> Candidats titulaires 1° ☐ d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (ex : baccalauréat) 2° ☐ d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V en France 3° ☐ d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu 4° ☐ Etudiants infirmiers ayant suivi la première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. Le candidat qui ne possède pas l'un des titres ou diplômes précédemment cités doit passer les épreuves d'admissibilité	☐
SCOLARITE ET/OU ACTIVITE PROFESSIONNELLE : Etudes suivies : (Niveau le plus élevé atteint) Diplôme (s) + année d'obtention :	

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT	Signature du candidat*:
- Je ne possède aucun des diplômes, certificats ou titres suivants : DEAP, DEAVS, MCAD, Ambulancier, AMP, assistante de vie aux familles	- Signature du candidat

*Si mineur, signature du représentant légal

PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS BACS ASSP – SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS – CURSUS COMPLET

- ☐ Photo d'identité
- ☐ La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie
- ☐ Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité, en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Un chèque libellé à l'ordre de Trésor Public d'un montant de 53 euros correspondant aux droits d'inscription.
Il ne sera effectué aucun remboursement de ces droits
- ☐ Trois enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (20 g)
- ☐ Copie des diplômes en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Certificat de scolarité pour les candidats en terminale

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATS BACS ASSP - SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS

CURSUS PARTIEL

Photo d'identité

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2018



N° DOSSIER

A retourner avant le 7 février 2018

34

ETAT CIVIL

NOM _____

Nom d'épouse _____

Prénom _____

DATE NAISS. ____/____/____ LIEU NAISS _____ Dépt ____



SEXE
(F ou M)

☐

NATIONALITE



@ _____

ADRESSE (à laquelle sera adressée la convocation)

Code Postal _____

Ville _____

SITUATION A L'INSCRIPTION

- ☐ Etudiant : ☐ Lycée ☐ Etudes supérieures ☐ Classe préparatoire au concours
☐ Salarié :
☐ Demandeur d'emploi : ☐ Indemnisé ☐ Non indemnisé
☐ Sans emploi
☐ Autre : précisez la situation

PREPARATION AU CONCOURS

J'ai suivi une préparation au concours AS

OUI ☐

ORGANISME :

NON ☐

VACCINATIONS

Je soussigné(e)....., reconnais être informé(e) des conditions vaccinales exigées pour intégrer la formation d'Aide-Soignante et m'engage à entamer les démarches nécessaires.

Date :

Signature :

*Si mineur, signature du représentant légal

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet ☐

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone ☐

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

*Si mineur, signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

TITRE D'INSCRIPTION POUR LES BACS ASSP-SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS

- ☐ Titulaire du baccalauréat professionnel "SAPAT"
- ☐ Elève inscrit en classe de terminale "SAPAT"
- ☐ Titulaire du baccalauréat professionnel « ASSP »
- ☐ Elève inscrit en classe de terminale « ASSP »

CHOIX DU CURSUS

Je soussigné(e).....,

- ☐ Souhaite suivre le cursus complet de formation. Je serais classé(e) sur la liste 1 du concours.
- ☐ Souhaite suivre le cursus partiel de formation. Je serais classé(e) sur la liste 3 du concours.

Date :

Signature

Si mineur, signature du représentant légal

PIECES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS BACS ASSP – SAPAT OU TERMINALES DE CES BACS – CURSUS PARTIEL

- ☐ Photo d'identité
- ☐ La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie
- ☐ Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité, en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Copie des diplômes en écrivant la mention **«certifiée conforme à l'original», et datée et signée par le candidat.**
- ☐ Un chèque libellé à l'ordre de Trésor Public d'un montant de 53 euros correspondant aux droits d'inscription.

Il ne sera effectué aucun remboursement de ces droits

- ☐ Trois enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (20 g)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

NB : la présentation de ce dossier est libre

- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Pour les élèves en terminale : Une copie des résultats obtenus aux épreuves (bulletins scolaires) **et les appréciations de stage de première et du premier semestre de terminale**
Fiche synthèse de la scolarité du dossier d'inscription signée par le chef d'établissement

- ☐ Pour les bacheliers : Une copie des résultats obtenus aux épreuves (bulletins scolaires) **et** les appréciations de stage **de première et de terminale**, les résultats au baccalauréat
- ☐ Un certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale
- ☐ Une copie du baccalauréat si déjà obtenu

Le candidat doit s'assurer de la complétude de son dossier de candidature ; seule la partie administrative du dossier d'inscription sera vérifiée par le secrétariat.

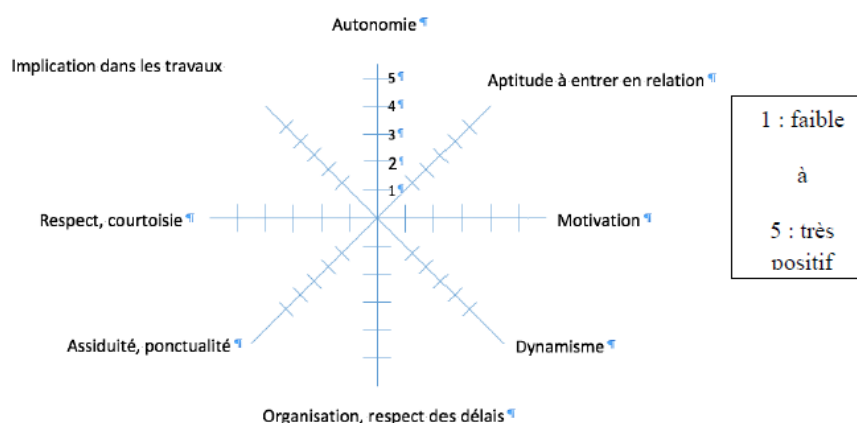
Synthèse de la scolarité des élèves en formation BAC Professionnel ASSP

Nom : Prénom en classe Terminale Bac Pro ASSP

Disciplines d'enseignement	Moyennes de 1ère		Moyennes du 1 ^{er} semestre de Terminale	
	élève	Classe	élève	Classe
Enseignement Général				
Français				
Histoire Géographie				
Langues vivantes étrangères 1				
Mathématiques				
Physique Chimie				
Education Physique Sportive				
Arts appliqués				
Enseignement Professionnel				
Biologie, microbiologie appliquées et Techniques d'ergonomie/soins				
Sciences médico -sociales - Animation- Education à la santé				
Nutrition- techniques professionnelles et technologie associée Service à l'Usager				
Prévention Santé Environnement				

Périodes de Formation en Milieux Professionnels

	Type de Structures ou services d'accueil en PFMP	Nb de Semaines
Première		
Terminale		



Attestation de la validité des informations fournies

Mme, M. fonction

Date signature

Cachet de l'établissement

Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne – Académie de RENNES

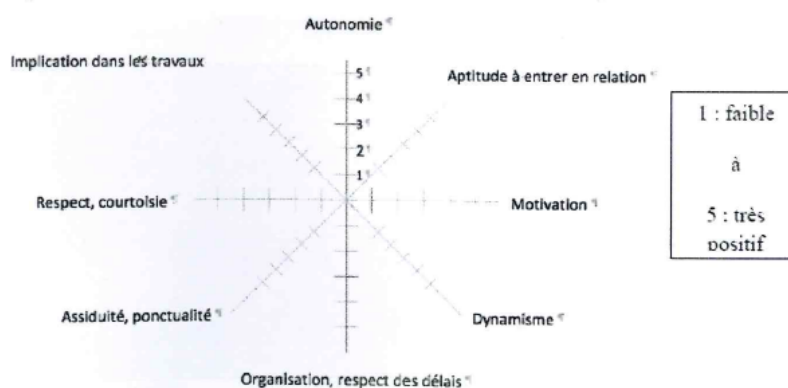
Synthèse de la scolarité des élèves en formation BAC Professionnel SAPAT

Nom Prénom

Disciplines d'enseignement	Moyennes de la classe de 1ère		Moyennes du 1 ^{er} semestre de Terminale	
	élève	Classe	élève	Classe
Enseignement Général				
Français				
Histoire Géographie				
Langues vivantes étrangères 1				
Mathématiques				
informatique				
Physique Chimie				
Education Physique Sportive				
Biologie écologie				
Education socio culturelle				
Enseignement Professionnel				
Economie Sociale et familiale				
Sciences et techniques professionnelles				
Module d'adaptation professionnelle : (intitulé)				
Enseignements à l'initiative de l'établissement : (intitulé)				

Périodes de Formation en Milieux Professionnels

	Type de Structures ou services d'accueil en stage	Nb de Semaines
Première		
Terminale		



attestation de la validité des informations fournies

Mme, M. fonction Cachet de l'établissement
 Date signature